

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Votants : 12	
Pouvoirs : 2	
Pour 12	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 09/01/2024	
Date d'affichage : 22/01/2024	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 15 janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN) et Monsieur Stéphane BLUM (pouvoir à M.N POCCARD-CHAPUIS) ; Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/01/004 : Demande de subvention DETR/DSIL pour la création d'une cantine sous l'école de Peisey-Nancroix.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite entreprendre des travaux afin de créer une cantine sous l'école de la Commune et que ce chantier aurait dû être entrepris dès 2022, mais des difficultés de maîtrise d'œuvre puis un marché public sans suite et hors de l'enveloppe budgétaire allouée en 2023 n'ont pas permis de débiter les travaux.

Ces travaux peuvent faire l'objet du versement d'une subvention de la part de la préfecture de la Savoie, dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Dépense	Montant HT	Aide DETR	Taux d'aide
Travaux de création de la cantine estimation 2022	393 144 €	85 000 € obtenus en 2022	21,6%
Surcoût de la cantine estimé en 2024	206 356 €	45 000 € demandés pour la campagne 2024	21,8 %
Montant total	599 500 €	130 000 €	

Le montant total des travaux envisagés en 2024 est estimé à **599 500,00 € HT**

Le plan de financement de ces travaux est le suivant **hors taxe** :

- DETR 2022 : 85 000 € (14,2%)
- DETR 2024 : 45 000€ (7,5%)
- Département de la Savoie : Fond Départemental d'Équipement des Communes (15% de 300 000 € de plafond) : 45 000 € (7,5%)
- Autofinancement par le budget communal : 424 500 € (70,8%)

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la préfecture de la Savoie pour une opération représentant un montant total de **599 500 € HT** et une aide de **45 000 € HT**.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 599 500 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération,
- **SOLLICITE** l'aide de la préfecture de la Savoie dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2024 une subvention de 45 000 € pour la réalisation de cette opération sur l'exercice 2024,
- **SOLLICITE** la préfecture de la Savoie pour conserver l'aide de 85 000€ obtenue en 2022 dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de cette opération sur l'exercice 2024,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de la préfecture de la Savoie aux fins d'obtenir la subvention la plus élevée possible au titre de le DETR/DSIL 2024,
- **DEMANDE** de pouvoir anticiper les démarches et travaux avant la décision d'obtention de la subvention des organismes visés, sans pour autant en perdre le bénéfice,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier de demande de subvention,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume Villibord

